

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

NOR : [MCCC1026864C](#)

Note d'information DGP/SIAF/2010/019 du 29 octobre 2010

relative au reversement aux services départementaux d'archives des registres matricules des
classes 1939 et 1940.

Le directeur chargé des archives de France
à
Mesdames et Messieurs les directeurs des services départementaux d'archives
sous couvert de Mesdames et Messieurs les préfets de région
et de Mesdames et Messieurs les préfets de département

Référence : note N°892 DEF/SGA/DMPA/DPC/BPAB du ministère de la défense.

Pièce jointe : état détaillé des registres matricules à verser.

La direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) du ministère de la Défense m'a fait savoir par note du 7 octobre 2010, que le bureau central des archives administratives militaires (BCAAM) de Pau se tenait prêt à verser aux services départementaux d'archives les registres matricules des classes 1939 et 1940. Vous trouverez en pièce jointe un état détaillé des registres qui vont vous être versés. Les versements seront effectués avec bordereau après prise de contact par les services compétents du ministère de la Défense avec vos services.

En ce qui concerne les départements d'outre-mer, les versements seront effectués directement par les centres du service national implantés localement, selon les mêmes modalités.

Je vous remercie de me faire connaître, par l'intermédiaire du Bureau de la gestion, de la sélection et de la collecte, toute difficulté qui surgirait dans la mise en œuvre de ces dispositions.

Le directeur

Hervé Lemoine